



PLAN LOCAL D'URBANISME DE TRIGNY

Schéma des systèmes d'élimination des déchets APPROBATION

Révision :
Projet arrêté le : 29/06/2017
Approuvé le : 17/12/2018

Pour la Présidente,
Le Vice-Président

Pierre GEORGIN



Éléments relatifs à la gestion des déchets ménagers à intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme d'une commune desservie par le Pôle Déchets Ouest :

I. Éléments à intégrer dans le rapport de présentation d'un Plan Local d'Urbanisme

Etat initial de l'environnement

Chapitre : La gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire Ouest de la Communauté urbaine du Grand Reims

La Communauté urbaine du Grand Reims assure la compétence élimination et valorisation des déchets. Ses principales missions sont :

- gérer la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- assurer le traitement de ceux-ci dans le respect des réglementations en vigueur et dans la recherche constante de leurs valorisations,
- gérer les équipements de gestion des déchets (20 déchèteries et la plateforme mâchefers, le centre de tri, et l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères localisés à Reims),
- assurer la communication et l'animation autour de la gestion des déchets.

La compétence déchets est organisée en trois territoires dont les périmètres reprennent les territoires des deux anciens syndicats (SYCOMORE – SYCODEC) et de l'ex-Reims Métropole :

- Territoire Ouest : Pôle Déchets Ouest (PDO), ex-SYCOMORE
- Territoire Centre : Pôle Déchets Centre (PDC), ex-SYCODEC
- Territoire Est : Pôle Déchets Est (PDE), ex-REIMS METROPOLE

Ce rapport porte sur la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire Ouest.

1. La production des déchets sur le territoire Ouest

Matière	2016	
	Tonnes collectées	Kg/an/habitant
Ordures ménagères résiduelles	6 162	209
Tri (briques, cartonnettes, métaux, plastiques, journaux)	1 405	48
Verre	1 502	51
Textiles, linges, chaussures	127	4

En déchèterie		
Papiers / Cartons	408	14
Encombrants	2 526	86
Gravats	1 526	52
Métaux	293	10
Déchets Verts	3133	106
Bois	250	8
Déchets d'Eléments d'Ameublement	154	5
DEEE	300	10
Piles	4	0.14
Déchets dangereux	69	2
TOTAUX	17 859 T	607 kg/an/habitant

La production annuelle moyenne d'un habitant sur le territoire Ouest de la Communauté Urbaine Grand Reims s'élevait à 607 kg/an/habitant en 2016.

2. L'organisation de la collecte

La collecte des déchets au porte-à-porte sur le territoire ouest est effectuée en régie par les services de la Communauté urbaine du Grand Reims.

La collecte du verre, dans les conteneurs d'apport volontaire, est également organisée en régie par les services de la Communauté urbaine du Grand Reims.

La gestion des déchèteries, tant pour l'accueil des usagers que pour la mise en place et le transport des bennes, est effectuée en régie par les services de la Communauté urbaine du Grand Reims. Des prestataires missionnés par des Eco-organismes réalisent également la collecte de certains déchets : DEEE, Déchets d'Eléments d'Ameublement, Déchets Diffus Spécifiques, piles.

3. Le traitement des différents flux

Le centre de tri des emballages ménagers

Les flux recyclables sont orientés vers un centre de transfert du SYVALOM (Syndicat départemental de valorisation des ordures ménagères de la Marne) situé à Cernay-lès-Reims, avant d'être dirigé vers le centre de tri situé à La Veuve. Les différentes catégories de matériaux sont alors triées, puis revendues et expédiées vers des filières de valorisation avec lesquelles le SYVALOM a signé des contrats de reprises.

La valorisation énergétique des ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont déposées au centre de transfert du SYVALOM situé à Cernay-lès-Reims, avant d'être dirigé vers l'usine de valorisation énergétique du SYVALOM située à La Veuve.

Le traitement des déchets issus des collectes en déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont transportés vers différents sites de traitement selon leur nature : les modes de traitement sont le compostage (tels les déchets verts), le recyclage (tels les gravats, métaux, cartons, bois), la transformation en combustible solide (les encombrants), la valorisation énergétique et l'enfouissement.

II. Éléments à intégrer dans les annexes du Règlement du Plan Local d'Urbanisme



SCHEMAS DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les schémas relatifs aux systèmes d'élimination des déchets sur le territoire Ouest de la Communauté urbaine du Grand Reims sont insérés ci-après.

Carte 1 :

Localisation des déchetteries

Carte 2 :

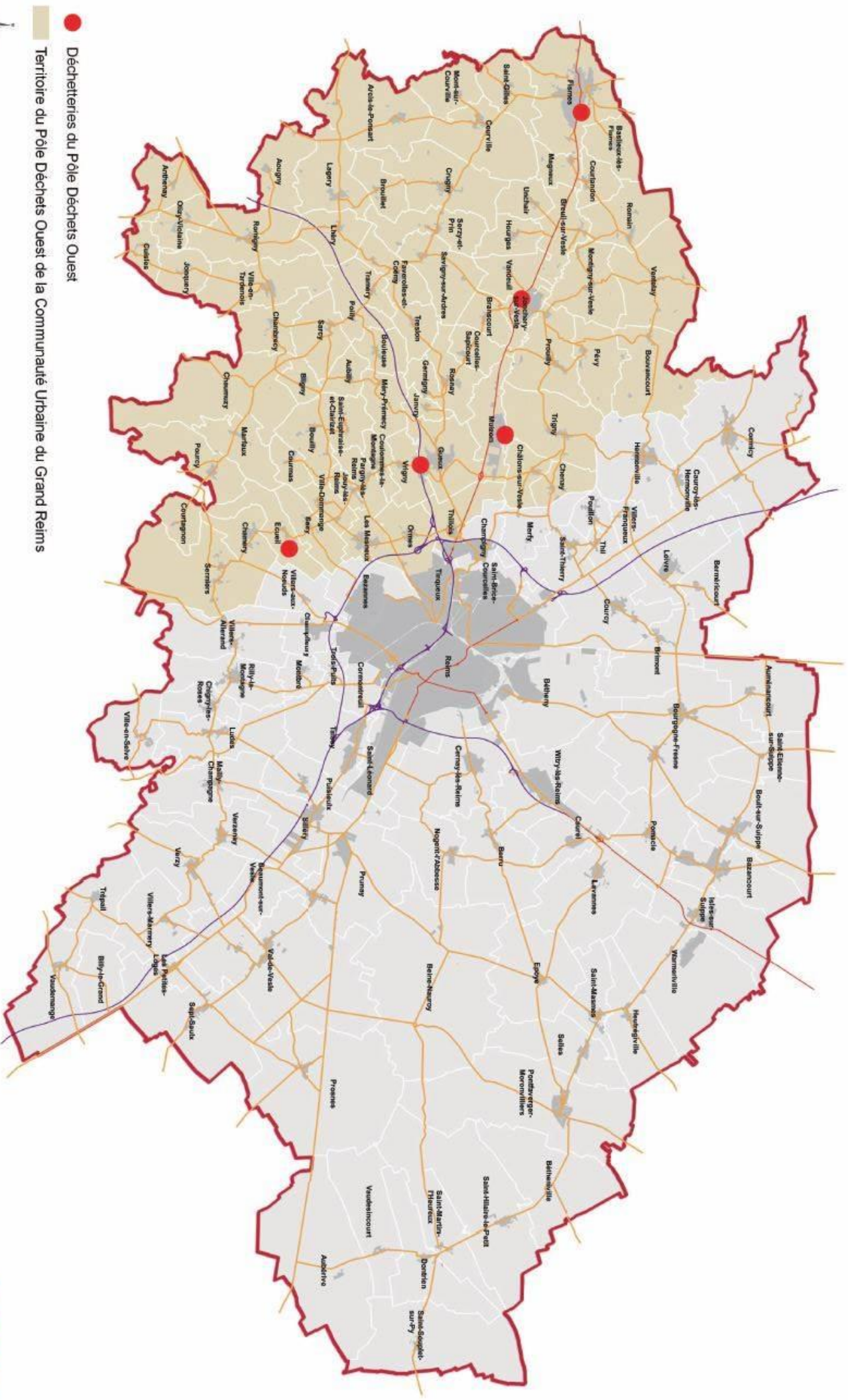
Fréquence de collecte des ordures ménagères

Carte 3 :

Fréquence de collecte du tri

Carte 4 :

Centres de transfert et de traitement



● Déchetteries du Pôle Déchets Ouest

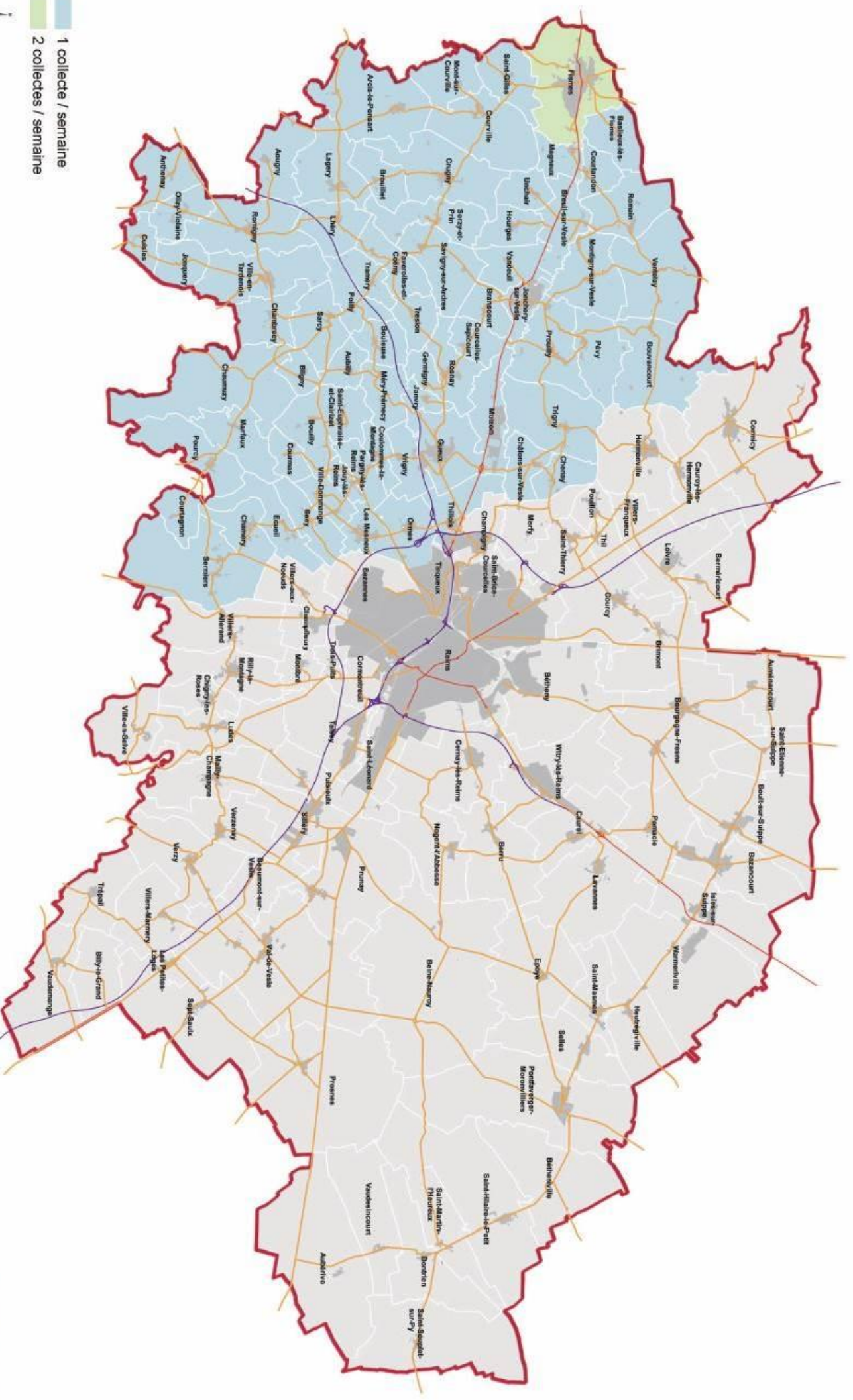
■ Territoire du Pôle Déchets Ouest de la Communauté Urbaine du Grand Reims



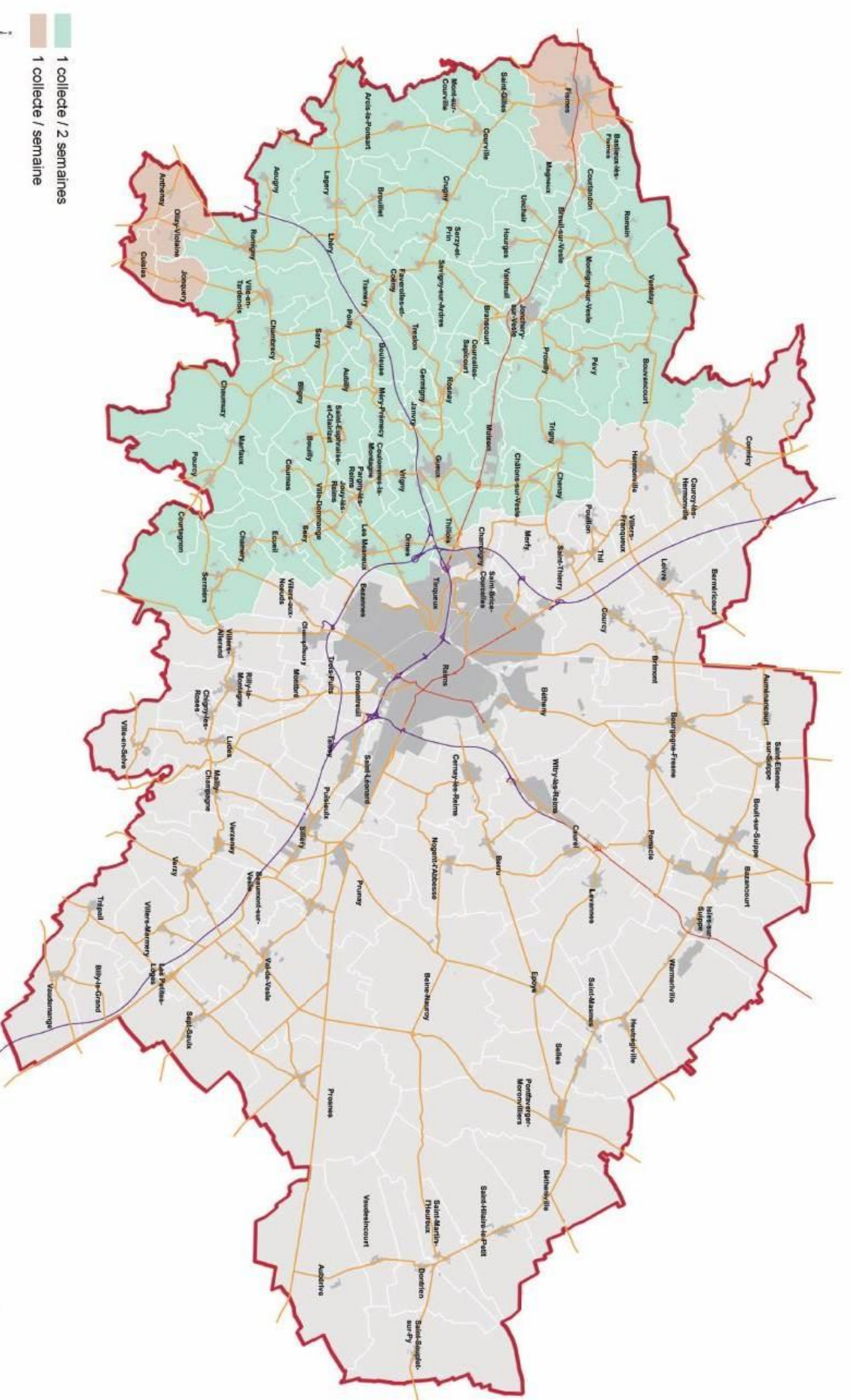
DDEEP - Service Ressources en Information
Géographique - Avril 2018

www.grandreims.fr

Grand Reims : Localisation des déchetteries sur le Pôle Déchets OUEST



Fréquence de collecte des Ordures Ménagères sur le Pôle Déchets OUEST



Fréquence de collecte du Tri sur le Pôle Déchets OUEST

Centre d'affinage du verre

Centre technique
du Pôle Déchets Ouest

Centre de transfert des
ordures ménagères et du tri

Usine de valorisation
énergétique

Centre de tri

Centres de transfert et de traitement

Territoire du Pôle Déchets Ouest de la Communauté Urbaine du Grand Reims



DCDEP - Service Ressources en Information
Géographique - Avril 2018

www.grandreims.fr

Centres de Transfert et de Traitement des déchets collectés sur le Pôle Déchets OUEST

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE